

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date 21.11.2017	Heure	Numéro	Département(s) DFS
	Annule et remplace			

Auteur(s) : Groupe PopVertsSol		Lié à :(obligatoire) ad 17.029
Titre : Amendement au projet de décret portant modification : – du décret fixant les coefficients de l'impôt cantonal direct et de l'impôt communal direct dus par les personnes physiques – du décret fixant les coefficients de l'impôt cantonal et communal sur le bénéfice et le capital des personnes morales		
Contenu : Article premier Le décret fixant les coefficients de l'impôt cantonal direct et de l'impôt communal direct dus par les personnes physiques, du 2 décembre 2013, est modifié comme suit : <i>Article 2</i> <i>Supprimé.</i>		
Motivation (facultatif) :		
Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) : Fabien Fivaz		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :